



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



IFAD
Investing in rural people



World Food
Programme

Sixième réunion conjointe informelle du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM 30 novembre-1^{er} décembre 2022

Informations actualisées sur l'application des recommandations issues de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

En 2021, les bureaux de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont achevé une évaluation conjointe indépendante de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (OSR). Cette évaluation a porté sur la pertinence et les résultats de la collaboration sous toutes ses formes, les facteurs qui influent sur ces résultats et la valeur ajoutée de la collaboration entre les OSR. L'évaluation a confirmé que la collaboration entre les OSR a été, et continue d'être, grandement pertinente au regard des principes et de la vision qui guident l'orientation stratégique du système des Nations Unies pour le développement. Elle a également reconnu que le contexte opérationnel des OSR est dynamique et que la collaboration entre ces organismes est un moyen parmi d'autres de contribuer à la réalisation des objectifs qu'ils ont en commun.

Les équipes de direction des OSR ont arrêté une réponse concertée et accueilli favorablement l'ensemble des recommandations issues de l'évaluation. L'évaluation et la réponse concertée ont été présentées lors de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du PAM, lors de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration du FIDA et lors de la cent trente-troisième session du Comité du Programme de la FAO. Les équipes de direction ont compris que l'évaluation justifiait l'intérêt de « remanier » la collaboration entre les OSR afin de la rendre plus pertinente sur le plan stratégique et de la renforcer, en particulier dans les pays où ses effets potentiels sont les plus significatifs. En 2022, les OSR ont entrepris d'appliquer conjointement les recommandations. Vous trouverez ci-dessous des informations actualisées sur l'état d'avancement actuel de l'application des recommandations:

Recommandation 1 – Mettre à jour le protocole d'accord entre les OSR: le protocole d'accord sera mis à jour d'ici à la fin de l'année de façon à intégrer plusieurs domaines de collaboration thématique et à promouvoir une démarche fondée sur les systèmes alimentaires. Le protocole d'accord souligne que la collaboration entre les OSR n'est pas un principe applicable en toute circonstance: la collaboration ne doit être recherchée que lorsqu'elle présente un aspect pratique et approprié, et elle peut comprendre une action concertée avec d'autres entités des Nations Unies. Le protocole d'accord souligne les stratégies arrêtées par la FAO dans son Cadre stratégique 2022-2031 et son Plan à moyen terme 2022-2025; par le FIDA dans le Cadre de gestion des résultats pour la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, qui couvre la période 2022-2024; et par le PAM dans son Plan stratégique pour 2022-2026. L'engagement mutuel est déterminé par la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau du pays mis en œuvre sous la conduite du Coordonnateur résident des Nations Unies. Le protocole d'accord présente un cadre de remaniement stratégique de la collaboration entre les OSR. Il ne fournira aucune directive sur des questions telles que le chevauchement et la concurrence, car



ces dernières seront abordées et traitées dans les directives de programmation conjointe en cours d'élaboration, dont l'achèvement est prévu pour la fin 2022.

Recommandation 2 – Restructurer et renforcer l'architecture de coordination de la collaboration entre les OSR dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement: la réforme du système des Nations Unies pour le développement, mise en œuvre sous la conduite du Coordonnateur résident des Nations Unies, fournit le cadre de collaboration entre les OSR au niveau des pays. Les fonctions de coordination des sièges respectifs et l'appui des bureaux régionaux promeuvent la collaboration entre les OSR ainsi que la contribution aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies et à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À cet effet, les OSR sont en train de désigner des personnes référentes dont le rôle sera de faciliter la participation des OSR au Plan-cadre de coopération. Les OSR utiliseront le portail UN INFO¹, lorsque celui-ci est disponible, pour effectuer un suivi et rendre compte de leurs activités en faveur du développement. Cette démarche permettra d'évaluer la contribution globale des Nations Unies à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2. Enfin, en 2023, la FAO, le FIDA et le PAM mèneront une évaluation de l'intérêt des trois stratégies de pays conjointes existantes (pour la Colombie, l'Indonésie et le Niger) dans le contexte des plans-cadres de coopération afin de déterminer l'utilité de cette approche et de formuler des recommandations en vue des futures initiatives potentielles.

Recommandation 3 – S'investir davantage dans les nouveaux mécanismes de programmation conjointe au niveau des pays: les OSR sont en train d'achever l'élaboration de directives internes de programmation conjointe visant à assurer la cohérence des processus de planification des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à harmoniser leurs actions de mobilisation de ressources avec les initiatives prises par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour lever des fonds en faveur des plans-cadres de coopération. La recommandation 3 renforce le fait que les OSR, dans les pays où ils n'ont pas tous un bureau, doivent se montrer plus volontaristes, tant sur le plan du soutien qu'ils apportent au Coordonnateur résident afin de renforcer la collaboration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies que sur le plan de la collaboration entre OSR, de manière à favoriser une action efficace en vue de renforcer les systèmes alimentaires et de réaliser l'objectif de développement durable n° 2. S'il y a lieu et dans la mesure du possible, les OSR continueront de mener des activités communes de sensibilisation stratégique auprès des gouvernements sur les questions liées à l'ODD 2, aux côtés du Coordonnateur résident et des autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le personnel des OSR a été et continuera d'être encouragé à se porter candidat aux procédures annuelles du Centre d'évaluation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux listes de réserve pour les postes de coordonnatrice ou coordonnateur des opérations humanitaires et de coordonnatrice ou coordonnateur résident.

Recommandation 4 – Axer les activités de collaboration sur le plan administratif sur la poursuite de la mise en œuvre des priorités arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficience: les OSR continuent d'inscrire leur collaboration dans le cadre des priorités d'ensemble arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficience. L'évaluation de la

¹ UN INFO est un outil à l'échelle du système des Nations Unies conçu par le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies à l'usage des équipes de pays des Nations Unies dans le but d'assurer le suivi des contributions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.



faisabilité de la collaboration administrative entre les OSR² sera terminée d'ici à la fin de l'année, son objectif étant d'étudier les domaines propices à un renforcement de la collaboration entre les sièges respectifs des OSR. La collaboration actuelle entre les sièges respectifs des OSR en matière de services institutionnels est déjà jugée significative (consultez [l'annexe I du Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome](#)).

Recommandation 5 – Lorsqu'il est envisagé d'élaborer des projets et programmes communs, évaluer les coûts et les avantages de la collaboration proposée et aller de l'avant uniquement si les avantages l'emportent sur les coûts: en consultation avec leurs organes directeurs respectifs, la FAO, le FIDA et le PAM ont exploré les moyens de simplifier les dispositifs administratifs interinstitutions et leur tarification, ainsi que les procédures de délégation de pouvoirs au niveau des pays, lorsque cela est faisable et approprié. Les OSR travaillent actuellement sur un outil d'auto-évaluation des programmes communs des Nations Unies, spécialement conçu pour les OSR, afin de permettre aux équipes de pays des OSR d'évaluer les coûts et avantages potentiels de programmes et projets communs durant la phase de conception.

Recommandation 6 – Les membres devraient réévaluer leur position en matière de collaboration entre les OSR et débloquer des ressources suffisantes en sa faveur: les équipes de direction des OSR réaffirment l'importance de la sixième recommandation de l'évaluation, qui est adressée aux membres, et comptent bien poursuivre la concertation avec les membres afin que soit accru le soutien financier apporté en faveur des initiatives de collaboration entre les OSR.

² En 2022, les trois organismes ont engagé un prestataire de service externe pour réaliser l'évaluation de la faisabilité d'une fusion des services administratifs des OSR demandée par les membres du Conseil de la FAO lors de sa cent soixante-troisième session en décembre 2019.